



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Téléphonique

du Vendredi 11 Septembre 2026 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric.

Membres : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent – SANGUINETTE Jean Luc – SCHELLEBROODT Gérald

Assiste : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

PARTICIPATION JOUEUR OU DIRIGEANT SUSPENDU

N° 50754.1 – GAUCHY GRUGIES FC 2 / US ORIGNY THENELLES du 06/09/26 comptant pour le championnat, Groupe B

La Commission,

- Après examen du dossier,
- Considérant la participation ou l'inscription sur la feuille de match de Mr FOURNET Mickaël en tant que suspendu

Décide :

- D'infliger à Mr FOURNET Mickaël, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du 14/09/26
- D'infliger une amende de 100 € au club fautif : GAUCHY GRUGIES FC

Le Président : **Cédric IBATICI**

La Secrétaire : Céline GOGUILLON